



LA VOLONTE DE REUSSIR

Réf : ST/MAD
2022-065

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERGNIER

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers face au n° 8 rue Anatole France à Tergnier, concernant des travaux de recherche de fuite de toiture, nécessitant un camion nacelle, effectués par la société Maintenance Toitures de Picardie - 49 rue des Etangs 02490 MAISSEMY,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TERGNIER,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur 2 places de stationnement face au n° 8 rue Anatole France à Tergnier

Du lundi 13 juin au vendredi 24 juin 2022

ARTICLE 2 : Prévoir une matérialisation avec des plots pour l'empiètement du camion nacelle sur la chaussée lors du stationnement.

ARTICLE 3 : **La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la Société Maintenance Toitures de Picardie de Maissemy.**

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur le Directeur de la société Maintenance toitures de Picardie de Maissemy,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 7 juin 2022
Le Maire
Michel CARREAU

Tergnier, le mardi 7 juin 2022

Le Maire,
Michel CARREAU



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier
- Monsieur le Directeur de la société Maintenance Toitures de Picardie de Maissemy

Hôtel de Ville